

**Réunion des États parties à la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

23 septembre 2021

Français

Original : anglais

Réunion de 2020

Genève, 22-25 novembre 2021

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Progrès accomplis sur la voie de l'universalisation de la Convention**Rapport sur les activités en matière d'universalisation¹****Document soumis par la présidence***Résumé*

La septième Conférence d'examen a décidé de demander au (à la) Président(e) de la Réunion des États parties d'établir chaque année un rapport sur les activités en matière d'universalisation ([BWC/CONF.VII/7](#), partie III, par. 29), et la huitième Conférence d'examen a décidé de maintenir cet usage ([BWC/CONF.VIII/4](#), partie III, par. 8). Le Président de la Réunion des États parties a donc établi le présent document, qui expose dans les grandes lignes les résultats obtenus jusqu'ici grâce aux activités de promotion de l'universalisation de la Convention menées en 2020 et 2021 par le Président et l'Unité d'appui à l'application de la Convention². Ce document contient également des informations émanant des États parties et de différentes organisations, qui ont été communiquées au Président ou à l'Unité d'appui à l'application. La Convention compte actuellement 183 États parties (dont la liste figure en annexe), quatre signataires et 10 États qui n'ont ni signé ni ratifié cet instrument. Au total, 14 États ne sont pas parties à la Convention.

¹ Les appellations employées dans le présent rapport et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la présidence aucune prise de position quant au statut juridique des pays ou territoires ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

² La Réunion des États parties de 2019 s'est tenue à Genève du 3 au 6 décembre 2019. Les activités en matière d'universalisation qui ont eu lieu après décembre 2019 n'ont donc pas pu être incluses dans le rapport de 2019 et figurent par conséquent dans le présent rapport.



I. Introduction

1. Depuis la dernière Réunion des États parties qui s'est tenue en décembre 2019, aucun État n'a adhéré à la Convention sur les armes biologiques. La Convention compte à présent 183 États parties. Quatre autres États ont signé la Convention sans la ratifier, et 10 États ne l'ont ni signée ni ratifiée. Le présent rapport indique ce que l'on sait de ces 14 États.

2. La Réunion des États parties de 2020 aurait normalement dû se tenir du 8 au 11 décembre 2020. Elle a toutefois été reportée à plusieurs reprises en raison de la pandémie de COVID-19, et les États parties ont finalement décidé, à l'issue d'une procédure écrite d'approbation tacite, qu'elle se tiendrait au Palais des Nations, à Genève, du 22 au 25 novembre 2021. Pour cette raison, le présent rapport contient une présentation des activités et initiatives menées en matière d'universalisation au cours de la période comprise entre décembre 2019 et le 23 septembre 2021, date à laquelle il a été soumis.

II. Activités de promotion de l'universalisation de la Convention

3. Les activités de promotion de l'universalisation décrites ci-après ont été menées et communiquées au Président ou à l'Unité d'appui à l'application de la Convention depuis la précédente Réunion des États parties en décembre 2019, ou sont prévues d'ici à la fin de 2021 :

a) En décembre 2019, sous la présidence de son Ambassadeur Yann Hwang, la France a entamé une série d'activités destinées à promouvoir l'universalisation de la Convention. Le Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères a écrit à ses homologues des Comores, de Djibouti, de l'Égypte, de l'Érythrée, d'Haïti, d'Israël, de Kiribati, des États fédérés de Micronésie, de la Namibie, du Soudan du Sud, du Tchad et de Tuvalu afin d'encourager ces États à adhérer à la Convention ;

b) En 2020 et 2021, l'Unité d'appui à l'application et le Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU se sont mis en rapport avec chacun de leurs points de contact dans les États n'ayant pas encore adhéré à la Convention en leur demandant de communiquer des renseignements complémentaires à jour concernant l'état d'avancement de leur procédure de ratification ou d'adhésion. Des documents généraux actualisés relatifs à l'universalisation de la Convention ont été communiqués à certains États non parties. L'Unité d'appui à l'application et le service de Genève du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU entretiennent des contacts réguliers afin d'appuyer les gouvernements et de réunir des informations sur les processus de ratification ou d'adhésion ;

c) En septembre 2020, le Président de 2020 de la Réunion des États parties, Cleopa Kilonzo Mailu, Ambassadeur du Kenya, a envoyé une lettre à tous les États signataires ainsi qu'aux États non parties à la Convention afin de mieux comprendre les circonstances qui les caractérisent et de les encourager à envisager d'adhérer à l'instrument ;

d) Le 4 mars 2021, le Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement a organisé un atelier régional en ligne à l'intention des États africains non parties à la Convention, en coopération avec l'Unité d'appui à l'application et la Mission permanente du Kenya à Genève. L'atelier s'inscrivait dans le cadre de la décision 2019/97 du Conseil de l'Union européenne à l'appui de la Convention et avait pour objectif de faire mieux connaître les dispositions de la Convention et de montrer comment l'instrument pouvait avoir des effets concrets dans le contexte de l'Afrique. Y ont participé des représentants de l'Égypte, de la Namibie, du Soudan du Sud et du Tchad. Marjolijn van Deelen, Envoyée spéciale de l'Union européenne pour la non-prolifération et le désarmement, et l'Ambassadeur Cleopa Kilonzo Mailu, Président de la Réunion des États parties à la Convention, ont prononcé des allocutions à la séance d'ouverture. Des hauts responsables des trois États dépositaires de la Convention, (États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ont transmis des messages vidéo dans lesquels ils ont encouragé les États participants à adhérer à la Convention. Un représentant de l'Initiative relative à la menace nucléaire a souligné l'importance de la Convention sur les armes biologiques et de la biosécurité dans le contexte africain. Des experts des principales entités africaines telles que le Réseau africain d'expertise en biosécurité (réseau NEPAD-ABNE), les Centres africains

de prévention et de contrôle des maladies (CDC-Afrique), le Global Emerging Pathogens Treatment Consortium (GET Afrique) et le Verification Research, Training and Information Centre (VERTIC) ont présenté les domaines dans lesquels leurs organisations respectives pouvaient travailler avec les États africains non parties à la Convention et soutenir les efforts qu'ils déployaient en vue d'adhérer à la Convention. Un représentant du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a également participé à l'atelier. Les représentants des États non parties qui participaient à l'atelier ont fait part de leurs considérations s'agissant de la possibilité d'adhérer à la Convention, et certains d'entre eux ont fait le point sur l'état d'avancement de la procédure d'adhésion en cours dans leur pays respectif ;

e) Le VERTIC a indiqué qu'il avait assuré un suivi avec la Namibie et le Tchad dans le prolongement de l'atelier du 4 mars 2021 mentionné ci-dessus. En 2020 et 2021, il a actualisé les contenus de ses pages relatives à l'universalité de la Convention et présenté une fiche d'information consacrée à l'instrument³ ;

f) Un atelier virtuel, que le Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement doit organiser à l'intention des représentants des Missions permanentes des huit États africains non parties à la Convention auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba dans le cadre de la décision 2019/97 du Conseil de l'Union européenne, a provisoirement été programmé pour octobre ou novembre 2021 ;

g) Le Président de la Réunion des États parties de 2020 envisage d'organiser en octobre et novembre 2021 une série de réunions bilatérales avec les États signataires et les États non parties à la Convention représentés à Genève afin d'encourager ces États à adhérer à la Convention et de recueillir des renseignements concernant l'état d'avancement de leur procédure de ratification ou d'adhésion ;

h) L'Unité d'appui à l'application a continué d'entretenir des contacts étroits et réguliers avec l'Union africaine, l'Union européenne, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté des Caraïbes, l'Action mondiale des parlementaires, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), l'Unité d'appui à l'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et son Coordonnateur régional pour l'Afrique, le VERTIC et les centres régionaux du Bureau des affaires de désarmement pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Asie et le Pacifique, afin de coordonner les activités conjointes entreprises en matière d'universalisation de la Convention ;

i) L'Unité d'appui à l'application a également participé aux ateliers informels organisés dans le cadre de la conférence sur l'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

III. Point sur la situation actuelle

4. Les activités menées tout au long de l'année ont permis de recueillir des informations supplémentaires concernant les progrès réalisés sur la voie de l'universalisation de la Convention. Le présent rapport contient des données obtenues dans le cadre des activités susmentionnées ou tirées de communications émanant d'États parties, d'États signataires et d'États non parties, ainsi que d'organisations et entités intéressées.

5. Dans les deux tableaux ci-après, les États signataires et les États non parties sont classés par région géographique et en fonction de l'état d'avancement de leur processus de ratification ou d'adhésion. Les progrès ont été plus lents en 2020 et 2021, probablement en raison de la pandémie de COVID-19 et de la redéfinition des priorités s'agissant de l'allocation des ressources, qui sont limitées.

³ Voir <https://www.vertic.org/programmes/nim/biological-weapons-and-materials/universality-of-the-bwc/>

Tableau 1

<i>Zone géographique</i>	<i>États non parties à la Convention et États signataires* de la Convention</i>	<i>Total</i>
Asie et Pacifique	Kiribati, Micronésie (États fédérés de) et Tuvalu	3
Amérique latine et Caraïbes	Haïti*	1
Moyen-Orient	Israël et République arabe syrienne*	2
Afrique	Comores, Djibouti, Égypte*, Érythrée, Namibie, Somalie*, Soudan du Sud et Tchad	8

Tableau 2

<i>Situation</i>	<i>États non parties à la Convention et États signataires* de la Convention</i>	<i>Total</i>
Processus d'adhésion ou de ratification bien avancé	Haïti, Micronésie (États fédérés de) et Soudan du Sud	3
Processus d'adhésion ou de ratification engagé	Djibouti, Kiribati, Namibie, Tchad et Tuvalu	5
En attente d'informations complémentaires ou d'assistance, autres priorités, etc.	Comores, Érythrée et Somalie*	3
Aucune mesure envisagée dans un proche avenir	Égypte*, Israël et République arabe syrienne*	3

IV. Signataires

Égypte

6. Un représentant de l'Égypte a participé à l'atelier régional sur l'universalisation de la Convention des armes biologiques en Afrique organisé le 4 mars 2021. L'Égypte a également participé aux réunions d'experts de 2020 de la Convention sur les armes biologiques, tenues du 30 août au 8 septembre 2021 à Genève.

Haïti

7. Aucune information nouvelle n'a été communiquée en 2020 et 2021.

Somalie

8. En décembre 2019, Yann Hwang, Ambassadeur de France et Président de la Réunion des États parties en 2019, assisté de l'Unité d'appui à l'application, s'est entretenu avec S. E. Abdullahi Hamud, Ministre d'État, Bureau du Premier Ministre de la République fédérale de Somalie, à propos de l'universalisation de la Convention. La Somalie a indiqué qu'elle était intéressée par un appui supplémentaire dans le cadre de son processus de ratification.

République arabe syrienne

9. Le 17 septembre 2021, un représentant de la République arabe syrienne a participé au Programme de bourses d'études des Nations Unies en matière de désarmement de 2021, occasion au cours de laquelle un représentant de l'Unité d'appui à l'application a présenté la Convention sur les armes biologiques.

V. États n'ayant ni signé ni ratifié la Convention

Tchad

10. Des représentants du Tchad ont participé à l'atelier régional sur l'universalisation de la Convention sur les armes biologiques en Afrique le 4 mars 2021. Dans le prolongement de cet atelier, un entretien a réuni des représentants du Bureau des affaires de désarmement, de l'Unité d'appui à l'application et de la Mission permanente du Tchad à Genève. Il a été proposé d'organiser, dans le cadre de la décision du Conseil de l'Union européenne, une table ronde régionale virtuelle réunissant l'ensemble des entités nationales concernées, dans le but de faire connaître la Convention au niveau gouvernemental et de contribuer au débat national autour de l'adhésion à la Convention.

11. Le Tchad a participé aux réunions d'experts de la Convention de 2020, tenues du 30 août au 8 septembre 2021 à Genève. Le 17 septembre 2021, un représentant du Tchad a participé au Programme de bourses d'études des Nations Unies en matière de désarmement de 2021, occasion au cours de laquelle un représentant de l'Unité d'appui à l'application a fait une présentation de la Convention.

12. Dans le cadre de son Programme de biosécurité et de son initiative « Enable and Enhance », l'Allemagne a continué d'encourager le Tchad à adhérer à la Convention sur les armes biologiques. Elle a indiqué avoir reçu un retour positif du Ministère tchadien des affaires étrangères, qui a fait savoir que le Tchad évaluerait favorablement une éventuelle adhésion à la Convention, particulièrement à la lumière de l'appui substantiel fourni par l'Allemagne dans le cadre de son initiative « Enable and Enhance », ainsi que de l'expérience accumulée dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de l'appui apporté par l'Allemagne pour y faire face.

Comores

13. Aucune information nouvelle n'a été communiquée en 2020 et 2021.

Djibouti

14. Aucune information nouvelle n'a été communiquée en 2020 et 2021.

Érythrée

15. Aucune information nouvelle n'a été communiquée en 2020 et 2021.

Israël

16. Israël a participé aux réunions d'experts de la Convention de 2020, tenues du 30 août au 8 septembre 2021 à Genève.

Kiribati

17. Aucune information nouvelle n'a été communiquée en 2020 et 2021.

Micronésie (États fédérés de)

18. En 2020, l'Ambassade des États-Unis en Micronésie (États fédérés de) a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement micronésien afin de faciliter l'aboutissement du processus d'adhésion à la Convention sur les armes biologiques. En août 2020, l'Ambassadrice Carmen Cantor s'est entretenue avec Kandi Elieisar, Ministre des affaires étrangères des États fédérés de Micronésie, et lui a donné l'assurance que l'Accord de libre association entre les États fédérés de Micronésie et les États-Unis d'Amérique ne serait pas remis en question et que les États-Unis appuyaient en fait l'adhésion de la Micronésie (États fédérés de) à la Convention. À la suite de cet engagement, le Gouvernement micronésien a déposé l'instrument d'adhésion à la Convention devant le Congrès, qui l'examine actuellement.

Namibie

19. Le Bureau des affaires de désarmement et l'Unité d'appui à l'application ont, par l'entremise de la Haute Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, contacté les autorités namibiennes afin de les encourager à adhérer à la Convention. Un représentant de la Namibie a participé à l'atelier régional sur l'universalisation de la Convention sur les armes biologiques en Afrique organisé le 4 mars 2021. Après l'atelier, une rencontre a été organisée entre le Bureau des affaires de désarmement, l'Unité d'appui à l'application et la Mission permanente de la Namibie à Genève. Il a été proposé d'organiser une table ronde régionale virtuelle réunissant l'ensemble des entités nationales concernées, dans le but de faire connaître la Convention au niveau gouvernemental et de contribuer au débat national autour de l'adhésion à la Convention.

Soudan du Sud

20. Un représentant du Soudan du Sud a participé à l'atelier régional sur l'universalisation de la Convention sur les armes biologiques en Afrique organisé le 4 mars 2021.

Tuvalu

21. Le Bureau du Procureur général de Tuvalu s'est mis en rapport avec l'Unité d'appui à l'application en 2020 et a requis une assistance pour établir un document d'orientation sur les avantages et obligations découlant de la Convention, avec à l'esprit l'examen par le Gouvernement de la possibilité d'adhérer à l'instrument. L'Unité d'appui à l'application a soumis le document d'orientation à Tuvalu en juillet 2020. Elle n'a reçu aucune information nouvelle depuis lors.

Annexe

Liste des États parties à la Convention (au 23 septembre 2021)

1. Afghanistan
2. Afrique du Sud
3. Albanie
4. Algérie
5. Allemagne
6. Andorre
7. Angola
8. Antigua-et-Barbuda
9. Arabie saoudite
10. Argentine
11. Arménie
12. Australie
13. Autriche
14. Azerbaïdjan
15. Bahamas
16. Bahreïn
17. Bangladesh
18. Barbade
19. Bélarus
20. Belgique
21. Belize
22. Bénin
23. Bhoutan
24. Bolivie (État plurinational de)
25. Bosnie-Herzégovine
26. Botswana
27. Brésil
28. Brunéi Darussalam
29. Bulgarie
30. Burkina Faso
31. Burundi
32. Cabo Verde
33. Cambodge
34. Cameroun
35. Canada

36. Chili
37. Chine
38. Chypre
39. Colombie
40. Congo
41. Costa Rica
42. Côte d'Ivoire
43. Croatie
44. Cuba
45. Danemark
46. Dominique
47. El Salvador
48. Émirats arabes unis
49. Équateur
50. Espagne
51. Estonie
52. Eswatini
53. État de Palestine
54. États-Unis d'Amérique
55. Éthiopie
56. Fédération de Russie
57. Fidji
58. Finlande
59. France
60. Gabon
61. Gambie
62. Géorgie
63. Ghana
64. Grèce
65. Grenade
66. Guatemala
67. Guinée équatoriale
68. Guinée
69. Guinée-Bissau
70. Guyana
71. Honduras
72. Hongrie
73. Îles Cook
74. Îles Marshall
75. Îles Salomon

-
76. Inde
 77. Indonésie
 78. Iran (République islamique d')
 79. Iraq
 80. Irlande
 81. Islande
 82. Italie
 83. Jamaïque
 84. Japon
 85. Jordanie
 86. Kazakhstan
 87. Kenya
 88. Kirghizistan
 89. Koweït
 90. Lesotho
 91. Lettonie
 92. Liban
 93. Libéria
 94. Libye
 95. Liechtenstein
 96. Lituanie
 97. Luxembourg
 98. Macédoine du Nord
 99. Madagascar
 100. Malaisie
 101. Malawi
 102. Maldives
 103. Mali
 104. Malte
 105. Maroc
 106. Maurice
 107. Mauritanie
 108. Mexique
 109. Monaco
 110. Mongolie
 111. Monténégro
 112. Mozambique
 113. Myanmar
 114. Nauru
 115. Népal

116. Nicaragua
117. Niger
118. Nigéria
119. Nioué
120. Norvège
121. Nouvelle-Zélande
122. Oman
123. Ouganda
124. Ouzbékistan
125. Pakistan
126. Palaos
127. Panama
128. Papouasie-Nouvelle-Guinée
129. Paraguay
130. Pays-Bas
131. Pérou
132. Philippines
133. Pologne
134. Portugal
135. Qatar
136. République centrafricaine
137. République de Corée
138. République de Moldova
139. République démocratique du Congo
140. République démocratique populaire lao
141. République dominicaine
142. République populaire démocratique de Corée
143. République-Unie de Tanzanie
144. Roumanie
145. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
146. Rwanda
147. Sainte-Lucie
148. Saint-Kitts-et-Nevis
149. Saint-Marin
150. Saint-Siège
151. Saint-Vincent-et-les Grenadines
152. Samoa
153. Sao Tomé-et-Principe
154. Sénégal
155. Serbie

156. Seychelles
157. Sierra Leone
158. Singapour
159. Slovaquie
160. Slovénie
161. Soudan
162. Sri Lanka
163. Suède
164. Suisse
165. Suriname
166. Tadjikistan
167. Tchéquie
168. Thaïlande
169. Timor-Leste
170. Togo
171. Tonga
172. Trinité-et-Tobago
173. Tunisie
174. Turkménistan
175. Turquie
176. Ukraine
177. Uruguay
178. Vanuatu
179. Venezuela (République bolivarienne du)
180. Vietnam
181. Yémen
182. Zambie
183. Zimbabwe

**Liste des États signataires de la Convention
(au 23 septembre 2021)**

1. Égypte
 2. Haïti
 3. République arabe syrienne
 4. Somalie
-